## **SECONDE EXPEDITION**

# PROCES VERBAL DE CONSTAT

# **SELARL**

# G.W.A LA DEFENSE - ILE DE FRANCE OUEST

Huissiers de Justice Associés

26, rue du docteur roux

**92700 - COLOMBES** 

Tel: 0142426635

constat@gwa.fr www.gwa.fr





nce : AVENANT N°14 Page 1/5

# LE MARDI VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE VINGT DEUX à 21 heures 40.

### A LA REQUETE DE :

La **SAS RADIO VINCI AUTOROUTES**, immatriculée au RCS de NANTERRE n°398511501, dont le siège social est 1973, boulevard de la Défense - Bâtiment HYDRA, 92757 NANTERRE, FRANCE, agissant diligence de son représentant légal en exercice,

#### **M'AYANT EXPOSE:**

Qu'elle organise un jeu concours intitulé « Gagnez 1 000 euros de cartes carburant ».

Qu'un avenant N°14 au règlement pour les jeux organisés par RADIO VINCI AUTOROUTES vient préciser les termes et conditions applicables au Jeu intitulé « Gagnez 1 000 euros de cartes carburant ».

Que la participation dudit jeu débutera sur internet le 05/07/2022 et se terminera le 11/07/2022.

#### **DEFERANT A CETTE REQUISITION:**

Je, Benjamin WARET, Huissier de Justice, membre de la SELARL G.W.A LA DEFENSE - ILE DE FRANCE OUEST, Huissiers de Justice Associés demeurant 26, rue du docteur roux à COLOMBES (92), par l'un d'eux soussigné,

SITUÉ CE JOUR DANS LES LOCAUX DE MON ÉTUDE,

J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :



Page 2/5

# Mes constatations:

Certifie avoir déposé ce jour au rang de mes minutes,

L'avenant N°14 au règlement pour les jeux organisés par Radio Vinci Autoroutes accessibles par internet, lequel est gratuit et sans obligation d'achat.

Ledit avenant N°14 est annexé au rang de mes minutes et pourvu de ma Marianne pour authentification.



ence : AVENANT N°14 Page 3/5

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 5 pages pour servir et valoir ce que de droit.

# Coût de l'acte

Les articles font référence au Code de Commerce

TOTAL TTC	114,09 €
TVA à 20%	19,02€
Sous total HT	95,08€
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67€
Émoluments (Art A444-10)	87,40 €



Benjamin WARET Huissier de Justice

rence : AVENANT N°14 Page 4/5

# Annexes



# AVENANT N° 14 AU REGLEMENT POUR LES JEUX ORGANISES PAR RADIO VINCI AUTOROUTES ACCESSIBLES PAR INTERNET

Date: 27/06/2022

Le présent avenant au Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 (le « Règlement ») vient préciser les termes et conditions applicables au Jeu intitulé « Gagnez 1 000 euros de cartes carburant »

Les termes comportant une majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet.

#### 1. NOM du JEU:

Le Jeu s'intitule « Gagnez 1 000 euros de cartes carburant »

2. DUREE DU JEU:

Le Jeu débutera le 05/07/2022 et se terminera le 11/07/2022

#### 3. DEROULEMENT DU JEU:

C'est la mécanique « Participation Simple » qui sera appliquée à l'occasion du jeu « Gagnez 1 000 euros de cartes carburant ». (Voir Règlement des Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes). Chaque participant peut se rendre sur le Site Internet afin de s'inscrire pour être sélectionné par tirage au sort et ainsi tenter de remporter la dotation mise en jeu. Les participants devront avoir coché la case indiquant que le participant déclare avoir pris connaissance du Règlement et du présent avenant et en accepter les termes. Pour ce mode de participation, une seule inscription à une Session de Jeu par participant est possible et pourra être prise en compte pendant la durée de celle-ci.

Il sera pratiqué un tirage au sort pour ce séjour.

#### 4. DOTATION:

Un Lot pour une personne comprenant des cartes carburant pour une valeur de 1 000 euros (mille euros).

- . Cartes carburant sous forme de cartes physiques comprenant six cartes de 150 euros (cent cinquante euros) et une carte de 100 euros (cent euros)
- . Les cartes carburant seront envoyées au gagnant par le partenaire Eurorepar Car Service

#### 5. MODALITE d'ATTRIBUTION DES LOTS:

La Société Organisatrice, Radio VINCI Autoroutes informera le ou les gagnants des modalités de remise des dotations via l'envoi d'un courriel.

6. Le Jeu « Gagnez 1 000 euros de cartes carburant » est régi par le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 ainsi que par le présent Avenant. En cas de contradiction entre les termes du présent Avenant et le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet, les termes et conditions du présent Avenant prévaudront.

7. Le présent Avenant est soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation de cet Avenant ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.